

SEANCE DU 05 MARS 2013

L'an deux mil treize et le cinq mars à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE. DESPLANCHES. DANE. VAN DER LINDEN. JEGO. JUILLET.
Mmes BONTOUR. MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absent excusé non représenté : Mr JOLLY Christian

Absent non excusé : Mr NOUMEDOR

Monsieur JEGO Fabrice a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 27 février 2013 date d'affichage : 07 mars 2013

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Lecture de la dernière séance en date du 15 décembre 2012 est approuvée à l'unanimité des Membres présents.

1) AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2013

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Le projet actuel proposé interpelle le conseil municipal sur :

*la capacité à recruter une heure par jour trois personnes qualifiées,

* notre espace d'accueil (au nombre de 3 alors que nous ne disposons que de 2 classes),

* l'équilibre budgétaire de la commune, charge supplémentaire non compensée.

En raison de ces interrogations, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE le report de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de 2013.

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Général de faire adopter à terme la réforme proposée en tenant compte des spécificités des communes rurales.

2) ADHESION DE LA COMMUNE DE CESSON AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

VU la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n° 2012-61 du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

APPROUVE l'adhésion de la commune de CESSON au SIESM (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne)

3) PROJET DE REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

Après exposé de Monsieur le Maire concernant l'état actuel du terrain de tennis, fait part des premières propositions reçues.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

* opte pour une reconstruction du terrain de tennis permettant une garantie décennale,

* charge Monsieur le Maire d'obtenir les subventions concernant ce projet.

INFORMATIONS

Il est fait part du démarrage des travaux de rénovation du logement de Fontaine. Il est rappelé que les personnes de la commune intéressées par ces futurs logements sont prioritaires.

Projet de canalisation de gaz naturel « Arc de Dierrey » une enquête publique unique se déroulera du 4 mars au 5 avril 2013. Les dossiers sont consultables en Mairie, un registre est à la disposition du public afin de recueillir toutes observations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 12 mars 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE